

FNAS FO

**REJOIGNEZ-  
NOUS !**



*« Se syndiquer,  
c'est oser  
ensemble,  
pour ne pas se  
résigner seul »*

Léon Jouhaux,  
1<sup>er</sup> Secrétaire Général de la confédération FO,  
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

# AIDE ACCOMPAGNEMENT SOINS & SERVICES À DOMICILE



**BRANCHE  
DE L'AIDE, DE  
L'ACCOMPAGNEMENT,  
DES SOINS & DES  
SERVICES À DOMICILE**  
NOS REVENDICATIONS  
POUR VOUS DÉFENDRE

**FNAS FO**  
7, PASSAGE TENAILLE  
75014 PARIS  
01 40 52 85 80  
LAFNAS@FNASFO.FR  
-  
WWW.FNASFO.FR

DE QUOI PARLE-T-ON ?

# BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOM- PAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE

La BAASSD  
regroupe environ

# 5 000

structures,

avec

# 226 000

salariés,

dont

# 95 %

de femmes.

# 79 %

d'entre eux sont  
salariés à temps  
partiel.

Les travailleurs de la  
Branche interviennent  
auprès de personnes  
aidées, de personnes  
âgées et de personnes  
handicapées.

Les diplômés requis  
sont : AVS, AMP,  
DETISF, DEAES.

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

# UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



## Nos outils :

Dans le secteur  
professionnel de  
l'aide à domicile, les  
conditions de travail ne  
cessent de se dégrader.  
Nous combattons ces  
dégradations avec les  
outils construits par FO  
Action sociale :

- La Convention collective BAASSD commentée par la FNAS FO est à disposition sur notre site internet.
- La note explicative et les grilles d'évaluation FNAS FO pour l'application de l'Avenant 43-2020.
- La mise à disposition d'un « Carnet de bord BAD » pour relever et identifier le montant des frais professionnels non indemnisés.
- Des réunions d'information, de formation, d'échanges et de développement : locales, régionales, nationales.
- La formation des adhérents.



## L'urgence :

- Les 183 € net pour tous.
- L'application de l'avenant 43-2020.
- L'amélioration des conditions de travail.
- L'augmentation des Indemnités kilométriques conventionnelles à 0,41 €/km.
- La prise en charge de tous les frais professionnels ainsi que tous les temps de travail liés à l'exécution de la mission.
- La lutte contre le temps partiel subi.
- La lutte contre le morcellement des plannings.
- Le financement à hauteur des besoins du secteur permettant aux salariés d'effectuer un travail de qualité dans le respect de la personne accompagnée.

QUELLES SOLUTIONS ?

# NOS REVENDEICATIONS



L'augmentation  
immédiate de la valeur  
du point.



La prise en charge par  
l'employeur de tous les  
frais professionnels,  
notamment le paiement  
de la totalité des  
kilomètres effectués  
selon le barème fiscal.



La suppression des  
3 jours de carence en cas  
d'arrêt de travail pour  
maladie.



Une amélioration des  
conditions de travail.



L'accès à des temps  
complets pour  
les salariés qui le  
demandent.



La prise en charge  
obligatoire par  
l'employeur de  
l'assurance couvrant  
les trajets et /ou  
les déplacements  
professionnels  
(auto-mission).



L'arrêt de glissement  
de tâches en respect  
des diplômes.



L'augmentation  
de la majoration  
des heures travaillées  
les dimanches et jours  
fériés.



La prise en compte  
de tous les temps  
travaillés, y compris  
les temps de  
déplacement, en temps  
de travail effectif.



Une organisation du  
travail qui respecte la  
vie privée : limitation  
de l'amplitude  
journalière à  
10 heures, arrêt du  
fractionnement des  
journées de travail.

*Extrait de la Résolution  
Professionnelle  
XVIII<sup>e</sup> CONGRÈS  
FÉDÉRAL de Dunkerque  
(59) Nov. 2019.*